

## AVIS PUBLIC

### Propriété sise au 5528, avenue du Maréchal-Joffre (lot 2 381 566) secteur Charny

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est qui se tiendra le **mercredi 13 novembre 2019, à 18 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement (Centre civique) située au 959, rue Nolin, Lévis (secteur Saint-Jean-Chrysostome), le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée ou une habitation bifamiliale isolée :
  - la largeur minimale du terrain d'angle desservi, mesurée à 15 mètres de la ligne avant, à 16,9 mètres, au lieu de 19 mètres ;
  - la profondeur minimale dudit terrain à 21,95 mètres, au lieu de 27 mètres ;
  - la superficie minimale à 371,2 mètres carrés, au lieu de 500 mètres carrés ;
  - les marges de recul avant minimales du côté de la rue du Maréchal-Joffre de 3,5 mètres et du côté de la rue du Troubadour à 2,35 mètres, au lieu de 6,1 mètres ;
  - la marge latérale sud-est (côté gauche) à 1,5 mètre, au lieu de 2 mètres ;

tel que prescrit par les articles 16 et 18 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Lévis, le 22 octobre 2019

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service

